REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur –Fraternité-Justice

**Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs**



**Projet d’appui à la décentralisation et au Développement des Villes Intermédiaires Productives MOUDOUN**

**APPEL A MANIFESTATION D’INTERET N°17/MOUDOUN/2021**

**Pour le recrutement d’un consultant (firme) pour la réalisation de l’Audit Organisationnel des communes bénéficiaires du Projet MOUDOUN et de l’Audit technique des Infrastructures du PDU et du PNIDDLE au niveau de ces communes.**

1. Cette sollicitation de manifestations d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés de MOUDOUN, publié le 23 octobre 2020.
2. Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a obtenu un don de l’Association Internationale pour le Développement (IDA) pour financer le Projet d’appui à la décentralisation et aux Développement des Villes Intermédiaires Productives MOUDOUN et a l’intention d’utiliser une partie de ce don pour effectuer des paiements autorisés au titre du Contrat **« Réalisation de l’Audit Organisationnel des communes bénéficiaires du Projet MOUDOUN et de l’Audit technique des Infrastructures du PDU et du PNIDDLE au niveau de ces communes».**
3. L’objectif global de cette mission est d’établir, sur la base des données existantes et sur les compléments à apporter, un audit organisationnel de chacune des 7 communes en évaluant leurs ressources humaines et leur gestion du patrimoine communal.

Il s’agira d’analyser et d’évaluer les capacités techniques des ressources humaines (RH) de ces 7 communes à deux niveaux : (i) au niveau des fonctions municipales (par exemple, en matière de planification urbaine et programmation des investissements urbains, le respect de la loi et des règlements applicables en matière de gestion financière et passation de marché, gestion urbaine et réalisation d’opérations municipales tel que la délivrance des permis de construire, collecte des impôts locaux, l’engagement citoyen, et autres services de la commune), et au niveau (ii) de la gestion et la maîtrise d’ouvrage des projets d’investissement ; et ce, pour formuler des recommandations pertinentes assorties d’un plan de renforcement des capacités susceptible de contribuer à l’amélioration des performances de ces communes.

Ce plan de renforcement des capacités pourrait porter sur des formations et des actions d’assistance technique mais aussi sur des outils mettant l’accent sur la gestion des services et la maintenance du patrimoine communale. La mise en œuvre du plan de renforcement de capacité et de ces recommandations sera soutenue par le projet Moudoun. **Pour plus de détails voir les termes de référence (TDR) détaillés de la mission ci-joints.**

1. Le consultant devra être un Bureau d’études ayant les expériences dans les domaines suivants : (i) audit organisationnel des institutions ou administrations (ii) évaluation des performances des collectivités territoriales , (iii) gestion communale, (iv) finances locales, (v) audits techniques des infrstructures, (vi) appuis institutionnels et renforcement des capacités des communes. Une bonne connaissance du processus de décentralisation en Mauritanie sera un atout.
2. La Cellule de Coordination du Projet d'appui à la Décentralisation et au Développement des villes intermédiaires productives (CCP/MOUDOUN) invite les Consultants (Firmes) éligibles à manifester leur intérêt pour fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir un dossier présentant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services. Les consultants peuvent s’associer, pour améliorer leurs qualifications.
3. Les critères de présélection porteront sur l'activité principale et les années d'expérience, l'expérience pertinente, les capacités techniques et managériales de la firme. Les manifestations d’intérêt seront évaluées sur la base de la grille ci-après :
* Capacité technique et managériale de la firme : **10 points**
* Expérience générale : **30 points**
* Expérience spécifique **: 60 points**
1. Le consultant retenu aura à mobiliser une équipe comprenant :
* Un chef de mission spécialiste en audit organisationnel et institutionnel,
* Un Ingénieur en Génie Civil,
* Un Spécialiste en finances locales et gestion communale,
* Un Spécialiste en Passation des marchés.

**Le personnel ne sera pas évalué à cette étape de la procédure, donc les CV ne sont pas demandés**)

1. Le délai de réalisation de la mission est de douze semaines, non compris le délai de réaction de l’administration au rapport provisoire.
2. Un consultant (Firme) sera sélectionné suivant la méthode **Qualification des Consultants (QC),** en accord avec les procédures définies dans le **Règlement de Passation des marchés dans le cadre du financement de projets d’investissement par la Banque Mondiale, édition du 1er juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018.**
3. L'attention des consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs IPF » de la Banque mondiale de juillet 2016 [ou insérer la date de l'édition applicable du Règlement de passation des marchés conformément à l'accord juridique] (« Règlements »), énonçant la politique de la Banque mondiale sur les conflits d'intérêts.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous de 9h à 16h GMT du lundi au jeudi et de 9h à 12 h le vendredi :

IIot Nasser lot n°173 Ksar Ouest Téléphone : (222) 45 29 06 93 – Fax (222) 45 29 06 01

 ccp@moudoun.mr cpmp@moudoun.mr- www.moudoun.mr BP 5150 Nouakchott, **MAURITANIE**

1. Le dossier doit être présenté en français et doit porter la mention « **Manifestation d’intérêt portant** sur les « **Réalisation de l’Audit Organisationnel des communes bénéficiaires du Projet MOUDOUN et de l’Audit technique des Infrastructures du PDU et du PNIDDLE au niveau de ces communes.»** et comprendra :

Une lettre de Manifestation d’intérêt ;

Une présentation de la firme y compris son organisation managériale

Une liste des expériences générales et spécifiques précisant la nature des activités réalisées ;

Les attestations de bonne fin délivrées par les clients **et toute expérience non attestée ne sera pas prise en considération** ; et

Un acte de groupement (conjoint et solidaire) le cas échéant.

1. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessus ou transmises par voie électronique au plus tard le **24 décembre 2021à 12h**.

**LE COORDONNATEUR DU PROJET**